

**PRIX ET RÈGLEMENTS DU CONCOURS**  
**DESTINATION : CROISIÈRE GOURMANDE**  
**DU 21 AU 23 AVRIL 2017 À 17H00**

**1. MODE DE PARTICIPATION**

Pour participer au concours **Destination : Croisière gourmande** et courir la chance de gagner la croisière thématique **Inspirations gastronomiques d'une semaine pour 2 personnes de Montréal aux Îles de la Madeleine**, vous devez vous inscrire directement au Salon Carrefour 50+, au Palais des congrès, sur le formulaire Ipad au kiosque des Croisières CTMA. Vous devrez compléter le formulaire de participation électronique du concours en inscrivant votre nom, votre prénom et votre adresse courriel.

Un (1) grand prix sera tiré. Une (1) seule participation par personne.  
Aucun achat requis.

**2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de majorité selon leur province de résidence en date du 23 avril 2017. Les employés de la CTMA et du Salon Carrefour 50+, de même que leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit ne sont pas admissibles à ce concours.

**3. DESCRIPTION DES PRIX**

Le concours est constitué d'un (1) grand prix, d'une valeur approximative de 3 000\$ (selon la disponibilité des cabines au moment de la réservation).

**Grand prix :**

Une croisière d'une semaine, de Montréal aux Îles de la Madeleine, sous la thématique *Inspirations gastronomiques*, à bord du CTMA *Vacancier*. Le grand prix est valide pour deux (2) personnes partageant la même cabine pour la semaine du 15 au 22 septembre 2017.

**Ce qui est inclus:**

- Croisière aller-retour, thématique *Inspirations gastronomiques*, pour 2 personnes de Montréal aux Îles de la Madeleine ;
- L'hébergement à bord pour 7 nuits en cabine intérieure, salle de bain privée ou partagée (catégorie CC ou DD), selon la disponibilité au moment de la réservation ;
- 15 repas sur le navire dont 2 soupers gastronomiques par le chef Arnaud Marchand ;
- Collation entre les repas ;
- Café, thé et tisane offert en tout temps ;
- Ateliers de démonstration et découverte de produits du terroir ;
- Conférence sur les traditions culinaires québécoises ;
- Découvertes de produits de la mer avec le chef Jean-Paul Grappe ;
- Histoires et contes sur les trouvailles du terroir madelinot ;
- Spectacles en soirée ;
- Ateliers d'interprétation sur les ponts extérieurs ;
- Cours de danse.

Le départ de la croisière s'effectue le vendredi après-midi au port de Montréal. L'arrivée aux Îles de la Madeleine aura lieu le dimanche matin et le départ des Îles se fera le mardi en fin d'après-midi.

#### Itinéraire spécial :

- Séjour de trois jours aux Îles
- Escale à Baie-Comeau
- Escale à Pointe-au-Pic (Région de Charlevoix)

#### Frais à prévoir :

- Transport entre la demeure du gagnant et le point de départ de la croisière, ainsi que le stationnement (si requis)
- Repas du midi et du soir lors du séjour aux Îles (forfaits et excursions disponibles incluant certains repas);
- Excursions lors des escales (excursions en vente à bord du navire) ;
- Les boissons douces et alcoolisées tout au long de la croisière ;
- Les pourboires à bord du navire.

#### 4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort du grand prix sera effectué le **26 avril 2017** à 11 h (heure de l'Atlantique), à partir de l'intranet de [www.croisieresctma.ca](http://www.croisieresctma.ca), dans les bureaux de la CTMA. La première personne sélectionnée au hasard qui aura répondu correctement à la question obligatoire sera déclarée gagnante du grand prix **Croisière d'une semaine de Montréal aux Îles de la Madeleine**, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. La personne gagnante sera contactée par courriel le jour du tirage et recevra la confirmation par courriel dans les dix (10) jours suivant le tirage. La personne gagnante recevra son prix par courriel suite à la confirmation qu'elle est bien éligible. **Le prix sera effectif seulement pour la croisière thématique décrite ci-haut.**

#### 5. RÈGLES GÉNÉRALES

**5.1** Pour être déclaré gagnant, le participant devra, au préalable, répondre correctement à une (1) question obligatoire

**5.2** La personne qui gagne un prix ainsi que la personne qui l'accompagne (ou dans l'éventualité où la personne qui accompagne le gagnant est mineure, les parents ou tuteurs de l'accompagnateur) doivent consentir si requis, à ce que son (leur) nom et/ou son (leur) image, notamment sa/leur photo et/ou sa (leur) voix soit (soient) utilisé(e)(s) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

**5.3** Le gagnant devra signer un document attestant de son admissibilité, telle que précisé au paragraphe 2 du présent règlement, et dégageant les Croisières CTMA et les partenaires associés au concours de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

**5.4** Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

**5.5** En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, les Croisières CTMA se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

**5.6** En cas de non-réclamation dans les 10 jours suivants l'envoi courriel ou de refus du prix, un deuxième tirage au sort sera effectué pour déterminer un nouveau gagnant.

**5.7** Le refus du prix libère de toute obligation les Croisières CTMA ainsi que les partenaires associés au concours.

**5.8** Les Croisières CTMA n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, perte ou vol de données informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou autres erreurs.

**5.9** Les Croisières CTMA n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

**5.10** Votre nom, votre prénom et votre adresse courriel sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez cependant à leur utilisation aux fins indiquées.

**5.11** Les noms et adresses électroniques des personnes participantes au présent concours et qui auront coché la case *Je veux recevoir l'infolettre* pourront servir à constituer une banque de données informatiques, laquelle pourra être utilisée exclusivement par les Croisières CTMA pour l'envoi de bulletins électroniques. Ces envois électroniques ne serviront qu'à des fins exclusives de promotion, d'information de la destination et/ou du service maritime.

**5.12** La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont les Croisières CTMA se chargeront de l'application.

**5.13** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**5.14** Le règlement du présent concours est disponible sur le site Internet du Salon Carrefour 50 + situé à l'adresse suivante : <http://www.saloncarrefour50ansplus.com/visiteurs/concours.php>

**Croisières CTMA**  
435, chemin Avila-Arseneau  
Cap-aux-Meules, Québec  
G4T 1J3  
Tél. : 418-986-6600  
marketing@ctma.ca